



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

16 avril 2021



## Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

### Édito



**Pierre-André Durand**

*Préfet de la région  
Normandie, préfet  
de la Seine-Maritime.*

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a mis en œuvre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises : fond de solidarité, prêts garantis par l'État, activité partielle et reports d'échéances fiscales. Ces dispositifs tournent à plein régime et continuent d'évoluer au gré de la dynamique imposée par la COVID. Certains d'entre eux ont même été renforcés : en complément du fonds de solidarité, une aide visant à couvrir les coûts fixes des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie a été mise en place le 31 mars dernier. Les prêts participatifs relance et les obligations relance ont également été annoncés pour soutenir les projets d'investissement des entreprises françaises.

En parallèle de ces dispositifs de soutien, la relance est bel et bien à l'œuvre sur le territoire de la Seine-Maritime. Les différents dispositifs dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments qui font l'objet du focus de la semaine ont été mis en place dès la fin de l'année dernière. L'objectif est double : il s'agit d'une part de réduire la consommation énergétique des bâtiments en cohérence avec l'axe stratégique du plan de relance que constitue la transition écologique, et d'autre part de relancer l'activité des entreprises du BTP. Pour cela des mécanismes incitatifs à destination des particuliers sont mis en œuvre (MaprimeRénov') ; la commande publique va venir créer de l'activité, que ce soit au niveau de l'immobilier de l'État ou des bâtiments des collectivités ; enfin, les logements sociaux ne sont pas oubliés avec plusieurs projets de réhabilitation lourde dans le département.

En ce sens, la rénovation thermique des bâtiments est l'illustration d'une dynamique positive impulsée par le plan de relance : à partir d'un objectif vertueux de sobriété énergétique, de l'activité économique est créée au niveau local. Activité qui doit, ne l'oublions pas, permettre la création d'emplois au niveau local avec là encore de nombreux dispositifs à destination des entreprises (contrats aidés, primes à l'embauche et à l'apprentissage notamment). Les porteurs de projets comme les entreprises seino-maritimes sauront j'en suis sûr se saisir de ces opportunités.

### Sommaire

## APPELS À PROJETS

« Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté »

« Développer des applications de la 5G au quotidien »

« 1jeune, 1 mentor »

## TABLEAU DE BORD

Rénovation des bâtiments de l'État

Quelques chiffres en Seine-Maritime

## FOCUS SUR ...

La rénovation énergétique

## Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Un plan exceptionnel de soutien de 100 M€ sur 2 ans est déployé pour permettre de mieux répondre à des besoins sociaux en évolution rapide. Cette enveloppe est destinée à soutenir des projets structurants portés par des associations de lutte contre la pauvreté. Si vos propositions correspondent aux priorités des pouvoirs publics et aux critères des appels à projets, elles pourront être éligibles au soutien financier de France Relance. L'appel à projets s'articule autour de 3 axes essentiels :

- ▶ la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation,
- ▶ la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes,
- ▶ la modernisation/optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/plan-de-soutien-associations-lutte-contre-pauvrete>

---

## Développer des applications de la 5G au quotidien

Le 6 avril, le volet « usages citoyens » de l'appel à projet France Relance dédié au soutien des projets de développement d'applications de la 5G a été lancé.

Objectif de ce volet, soutenir des projets initiés dans les territoires et à fort impact social ou environnemental. Dans ce cadre, l'Etat subventionnera ainsi des projets portés par une ou plusieurs entreprises qui développeront des applications 5G innovantes. Celles-ci devront permettre d'améliorer la vie quotidienne des Français. Les candidats sont invités à proposer des projets co-construits en étroite coordination avec des collectivités territoriales. Afin de permettre un développement équilibré des usages de la 5G sur le territoire français, une attention particulière sera portée aux projets déployés hors des agglomérations.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/un-appel-projet-pour-developper-des-applications-de-la-5g-au-quotidien>

---

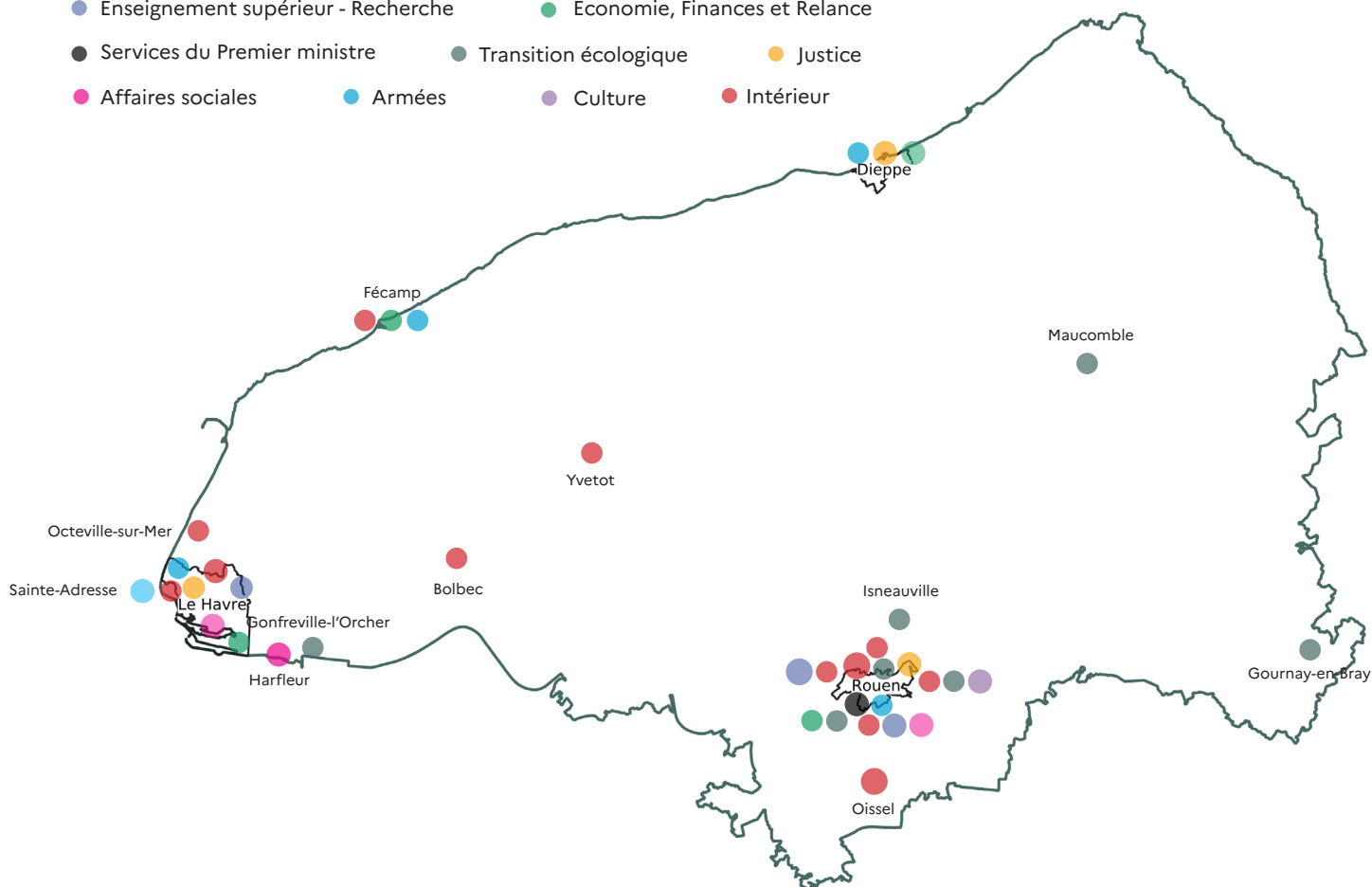
## «1 jeune, 1 mentor» : premier appel à projets en soutien de l'objectif de 100 000 mentors en 2021

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » a été annoncé par le Président de la République le 1er mars dernier. Venant compléter le plan « 1 jeune, 1 solution », il vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou jeune retraité). Doté de 16 millions d'euros, il est ouvert depuis le 25 mars et jusqu'au 19 avril 2021, et permettra d'initier du mentorat pour environ 40 000 jeunes d'ici à l'automne. Cet appel à projet constitue un premier jalon essentiel dans la construction d'une politique publique-privée de soutien au mentorat.

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/1jeune1mentor-premierAAP>



- Enseignement supérieur - Recherche
- Économie, Finances et Relance
- Services du Premier ministre
- Transition écologique
- Justice
- Affaires sociales
- Armées
- Culture
- Intérieur



## Quelques chiffres en Seine-Maritime



### Plan de soutien



**23 400 entreprises** bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **232 millions d'€**.

**8800 entreprises** ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,41 milliards d'€**.

**21 400 entreprises** concernées par l'activité partielle, soit **383 millions d'€** d'indemnités.

### Bâtiment



**78 projets** retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

**9 projets** couvrant **170 logements** ont fait l'objet d'une restructuration lourde des logements sociaux.

**2 550 dossiers** MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

### Compétitivité



**11 042 entreprises** bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

**8 entreprises industrielles** bénéficient de l'APP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **4,2 millions d'€**.

### Cohésion



**399 jeunes** sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences) (au 21/03).

**6383 contrats** d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle (au 01/03).

**5155 aides** ont été versées pour l'embauche des jeunes (au 01/03).



## 1. Pour les particuliers : MaPrimeRénov' et son extension

La mise en œuvre du plan de relance pour l'habitat privé s'appuie sur le dispositif MaPrimeRénov', déjà existant depuis le 1er janvier 2020, et opéré par l'Anah au niveau national. Les critères d'éligibilité de MaPrimeRénov' ont été élargis à tous les propriétaires occupants et bailleurs et aux copropriétés. MaPrimeRénov' a été dotée de 2 milliards d'euros supplémentaires sur 2021-2022, grâce au plan France Relance. L'objectif national est de financer la rénovation de 400 à 500 000 logements par an et de générer plus de 6 milliards d'euros de travaux et la création de 22 000 emplois d'ici 2022.

- Propriétaires occupants : jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes, MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires occupants, sans conditions de revenus.
- Propriétaires bailleurs : ils pourront prétendre à MaPrimeRénov' à compter du 1er juillet 2021.
- Copropriétés : MaPrimeRénov' est désormais accessible à l'ensemble des copropriétés sous la forme d'une seule aide collective versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires, occupants comme bailleurs.

Dans le département de la Seine-Maritime, 2550 dossiers ont été acceptés depuis le début de l'année, en très forte augmentation par rapport à l'année dernière, ce qui participe à créer de l'activité dans le secteur du bâtiment tout en améliorant la performance énergétique des habitations individuelles.

### Je suis un particulier :

Toutes les informations disponibles sur <https://www.maprimerenov.gov.fr/>

### Je suis un professionnel du bâtiment :

Pour le chef d'entreprise, deux nouveautés majeures en 2021 :

- Simplification de la procédure avec la dématérialisation des dossiers. Une aide accessible à tous et qui s'adapte à la structure de chacun.
- Le professionnel peut s'inscrire en tant que mandataire afin d'accompagner les bénéficiaires dans leur démarche administrative. Le professionnel du bâtiment ne se limite plus à proposer au client final la rénovation énergétique la plus performante possible, il agit également en proximité pour accompagner le particulier dans sa démarche.

Contact Fédération Française du Bâtiment (FFB) : Philippe Simon 02.32.19.52.52

## 2. Rénovation des bâtiments des bailleurs sociaux

La principale mesure du plan de relance en faveur du parc locatif social concerne les opérations de restructuration lourde de logements sociaux (travaux qui ne conservent que l'enveloppe du bâtiment, ajout d'ascenseur/modification des cages d'escalier, modification des typologies de logements, modification des halls d'immeuble...) couplées à une rénovation thermique. Les logements visés sont ceux avec un diagnostic de performance énergétique de classe E, F ou G. Le nombre d'opérations financées au titre de la première enveloppe 2021 du plan de relance s'élève à 9 pour la Seine-Maritime et le volume à 170 logements. Ces 9 opérations représentent un montant total d'aide prévisionnel de 1,86 M€ et un montant total prévisionnel de travaux de 9,37 M€.

La seconde mesure en faveur du parc social est l'appel à projet « Plan de relance – Massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social » dit « MassiRéno » qui vise à soutenir la mise en place de démarches de massification de la performance énergétique du parc locatif social. En Seine-Maritime, deux bailleurs ont candidaté, pour quatre projets représentant 100 logements.



### 3. Rénovation des bâtiments de l'État

Description de la mesure : La consommation des bâtiments représente un quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Le Gouvernement a donc souhaité que les bâtiments publics prennent part, de manière substantielle, à l'effort national de rénovation énergétique, le parc de l'État représentant à lui seul 100 millions de m<sup>2</sup>.

Ce chantier, piloté par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), a donné lieu à deux appels à projets concernant respectivement les bâtiments d'enseignement supérieur et de la recherche et d'autre part l'ensemble des autres bâtiments de l'État. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 9 octobre 2020. Dans la région, 209 projets ont été retenus pour 77 millions d'euros d'investissement, et dans le département ce n'est pas moins de 78 projets pour 37 millions d'euros d'investissement.

### 4. Rénovation des bâtiments des collectivités territoriales (DSIL et DSIL RT)

Cette année, dans le cadre du plan de relance, les dotations de soutien aux collectivités ont été considérablement augmentées : ainsi, à la DSIL de droit commun est venue s'ajouter une DSIL exceptionnelle plan de relance et une DSIL rénovation thermique, permettant de financer soit des actions à gain rapide, soit des travaux de rénovation énergétique avec un objectif de gain d'au moins 30 %.

L'appel à projets «DSIL rénovation énergétique» est arrivé à échéance le 28 février. Le bilan est positif car malgré les délais contraints 187 dossiers ont été déposés et plus de 22 millions d'euros de subventions demandées : le dispositif répond donc à un vrai besoin et le bloc communal a su s'organiser pour répondre rapidement à ce dispositif du plan de relance.

#### Je suis un professionnel du bâtiment :

La Fédération Française du Bâtiment accompagne les entreprises sur les volets techniques et financiers :

- Fournir de l'information adaptée et des solutions performantes pour les professionnels de la rénovation et la réhabilitation
- Promouvoir les solutions innovantes et performantes, les matériaux biosourcés
- Intégrer la notion d'impact carbone
- Appréhender la réglementation environnementale RE2020

Contact FFB : Philippe Simon 02.32.19.52.52

#### Je suis une collectivité :

Le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 relève le seuil à partir duquel les marchés publics de travaux doivent faire l'objet de mesures de publicité et de mise en concurrence. Il est désormais fixé à 70 000 euros. L'objectif annoncé de cette mesure est clair : **simplifier et accélérer la contractualisation avec les entreprises, notamment les PME et TPE, et ainsi faciliter la relance de l'économie post-Covid.** Ce relèvement de seuil est effectif jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Les acheteurs veillent néanmoins à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.